

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 novembre 2022

Convocation du **09/11/2022**
Date de publication : 18/11/2022
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **035**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi quinze novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **031-151122**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Approbation du renouvellement de la convention avec le COS Méditerranée.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Madame MORFIN Geneviève), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame FARDOUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_31-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 031-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

Clémentine), Monsieur CHERIET Ahmed (donne pouvoir à Monsieur SALONE Arthur), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Depuis 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leur personnel des prestations d'action sociale.

Au-delà de l'obligation légale, l'action sociale est un outil de gestion des ressources humaines.

A ce titre, la Ville d'Aubagne et son CCAS adhèrent depuis 2016 au COS Méditerranée qui offre la souplesse et l'adaptation requises pour la mise en œuvre des orientations et priorités de la collectivité en matière d'action sociale. Cette année encore, la Ville d'Aubagne et le CCAS souhaitent renouveler leur adhésion au COS Méditerranée dans les mêmes conditions d'adhésion que pour l'année 2022, en incluant les prestations suivantes :

1/ Prestations classiques :

Comme précédemment, les agents de la Ville d'Aubagne et du CCAS pourront bénéficier des prestations proposées par le COS Méditerranée dans le cadre de son service loisirs/voyages, de prêts à taux bonifié ou sans intérêt, ainsi que d'un service social.

Les retraités, quant à eux, auront accès aux loisirs et aux voyages.

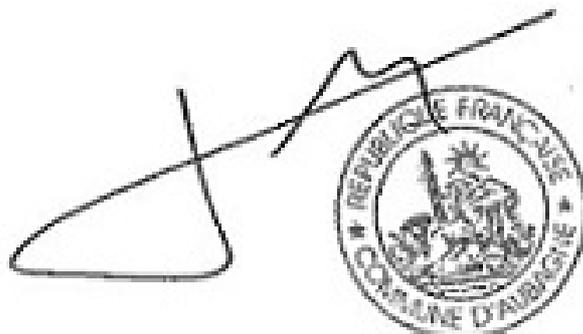
Le COS Méditerranée propose également chaque année un spectacle de Noël pour l'ensemble des bénéficiaires et leurs enfants jusqu'à 12 ans.

2/ Prestations spécifiques à la Ville d'Aubagne et à son CCAS :

Conformément aux délibérations n° 37-131221 du 13 Décembre 2021 et n° 29-151122 du 15 Novembre 2022 portant avenant à la convention conclue avec le COS Méditerranée, seront maintenues les prestations et revalorisations suivantes :

- La prestation naissance de 200 euros,
- La prestation de fin de carrière de 1.000 euros,
- La prestation médaille du travail (200 euros pour la médaille d'argent, 250 euros pour la médaille vermeil et 300 euros pour la médaille d'or),

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_31-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022



Délibération n° 031-151122 du Conseil Municipal du 15 novembre 2022 (suite)

- Les e-bons COS pour les fêtes de fin d'année, à hauteur de 45 euros par agent.

Cette délibération propose de renouveler l'adhésion au COS Méditerranée pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'avis du Comité Technique du 8 Novembre 2022,

VU la délibération n° 27-131020 du 13 Octobre 2020 portant renouvellement de la convention entre la Ville d'Aubagne et le COS Méditerranée,

VU les avenants à la convention actés par délibérations n° 37-131221 du 13 Décembre 2021, n° 32-220322 du 22 Mars 2022 et n° 29-151122 du Conseil Municipal de ce jour,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la convention avec le COS Méditerranée pour l'année 2023 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ;

ARTICLE 3 : de FINANCER les dépenses correspondantes par les crédits prévus à cet effet au budget communal 2023, déduction faite, le cas échéant, du solde de la cotisation au titre de l'année 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S) : Madame BENASSAYA Dominique, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur SALONE Arthur mandataire de Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20221115-151122_31-DE
Reçu le 21/11/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
21/11/2022

